



# ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

## REUNIE EXTRAORDINAIRE

**DU MERCREDI 2 OCTOBRE 2024 À 11 H**

### FORMULAIRE DE VOTE PAR CORRESPONDANCE

Nous soussignés,

**Société**<sup>1</sup>.....

**Sise**<sup>2</sup>.....,

immatriculée au Registre du Commerce de.....sous le numéro.....;

**Ou**

Je soussigné(e),

Monsieur ou Madame.....,

domicilié(e).....

titulaire de la Carte d'Identité Nationale n°..... ;

Propriétaire de<sup>3</sup>.....actions de 10 dirhams de valeur nominale chacune de BANK OF AFRICA, ainsi que l'atteste<sup>4</sup>:

a)  le registre des transferts de titres de la Société conformément aux dispositions de l'article 130 de la loi n°17-95 relative aux sociétés anonymes telle que modifiée et complétée (la **Loi n°17-95**) ;

**ou**

b)  le certificat de dépôt délivré par l'établissement dépositaire de mes actions au porteur.

après avoir pris connaissance des projets de résolutions proposées au vote de l'**Assemblée Générale Ordinaire réunie extraordinairement qui se tiendra le mercredi 2 octobre 2024 à 11 heures (Assemblée Générale)**, par visioconférence ;

déclare, conformément aux dispositions de l'article 131 bis de la Loi n° 17-95, émettre les votes suivants relativement aux résolutions figurant sur l'avis de convocation (dont le texte figure en annexe) :

#### RESOLUTIONS A L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

	1	2
Sens du vote	Pour	
	Contre	
	Abstention	

Fait à .....le.....

Signature :

<sup>1</sup> Dénomination sociale

<sup>2</sup> Adresse du Siège Social

<sup>3</sup> Nombre d'actions

<sup>4</sup> Cocher selon le cas soit l'une ou l'autre des deux cases, soit les deux cases dans l'hypothèse où vous détenez des actions nominatives et des actions au porteur.

## ▶ FORMALITES A ACCOMPLIR PREALABLEMENT

Quel que soit le mode de participation que vous choisirez, vous devez justifier de votre qualité d'actionnaire de la manière suivante :

- **Pour vos actions nominatives** : être inscrit au registre de la société **5 jours** au moins avant la date de réunion de l'Assemblée.
- **Pour vos actions au porteur** : faire établir dès que possible, par l'intermédiaire financier qui assure la gestion de votre compte-titres, un certificat de dépôt délivré par l'établissement dépositaire de vos actions au porteur. En tout état de cause ce certificat doit parvenir au siège social **2 jours** au moins avant la réunion de l'Assemblée.

## ▶ NOTE IMPORTANTE

- Le formulaire de vote par correspondance, ne donnant aucun sens de vote ou exprimant une abstention, n'est pas pris en considération pour le calcul de la majorité des voix.
- Pour être pris en compte, le présent formulaire doit comporter toutes les mentions requises.
- Le présent formulaire vaut pour les Assemblées successives convoquées avec le même ordre du jour.
- Les votes par correspondance ne sont pris en compte que si ce formulaire parvient à l'adresse indiquée ci-après, **deux jours** au moins avant la réunion de l'Assemblée Générale.

Le présent formulaire est à retourner au Siège Social de la Société sis 140, avenue Hassan II, Casablanca – Maroc-, à l'attention du Pôle Gouvernance et RSE Groupe, assorti de tout document prouvant, le cas échéant, les pouvoirs du représentant de l'actionnaire personne morale.

L'ensemble de la documentation, telle que prévue par la loi 17-95, est disponible sur le site Internet de la Banque : [www.ir-bankofafrica.ma](http://www.ir-bankofafrica.ma).